

Décision n° 2017- 034/CC sur la requête en inconstitutionnalité de la loi n° 24-94/ADP du 24 mai 1994 portant code de justice militaire

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;

Vu le règlement intérieur du Conseil constitutionnel du 06 mai 2008 ;

Vu la décision n° 2010-05/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;

Vu la loi n° 24-94/ADP du 24 mai 1994 portant code de justice militaire, ensemble ses modificatifs ;

Vu la requête aux fins de déclaration d'inconstitutionnalité de la loi n° 24-94/ADP du 24 mai 1994 portant Code de justice militaire introduite par SAWADOGO Paul, OUEDRAOGO Noraogo Mathias, OUEDRAOGO Lassina, NIKIEMA Moussa, YANOOGO Mahama, KADSONDO Alfred et YODA Caroline, inculpés devant le tribunal militaire pour diverses infractions, ayant pour conseil la SCPA OUATTARA SORY & SALEMBERE, avocats associés demeurant à l'avenue Loundun-Ouagadougou ;

Vu les pièces jointes ;

Ouï le Rapporteur ;

